

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LAVAU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire.

Présents : MMmes Jacques Gachowski, Yves Dauvet, Jacky Corniot, Catherine Copitet, Alexandre Cuisin, Arnaud Tiedrez, Béatrice Laculle, Isabelle Grisey, Jean-Claude Darnet, Sébastien Marty, Céline Philippe, Pascal Cossard.

Excusés: Thierry Girot pouvoir à Béatrice Laculle, Laurence Bearel.

Secrétaire de séance : Céline Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2016

GRANDES LIGNES BUDGET COMMUNE 2017

Monsieur le Maire fait un point concernant le budget communal 2016.

Il présente un récapitulatif des dépenses d'investissement de l'année 2016.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes qui pourraient être imputées au budget 2017.

Il propose de prévoir des dépenses pour des travaux de voirie afin de poursuivre le programme de réhabilitation et de création des trottoirs ainsi que d'enfouissement des réseaux sur l'ensemble de la commune. Il explique que des crédits pourraient être prévus au budget 2017, afin de procéder à la création des trottoirs et à l'enfouissement des réseaux en entrée de ville, sur la Route de Méry. Ces travaux devront être menés en collaboration avec la commune de Pont Sainte Marie, la voirie étant située sur les finages de chacune des communes.

Il explique également que des crédits pourraient être prévus pour la voirie et les réseaux de la Grande Rue et de la Rue du Roy. Ces travaux de voirie pourraient faire l'objet d'une opération en deux phases, compte tenu des coûts, et être ainsi portés par les budgets 2017 et 2018.

TRAVAUX LOCAUX TECHNIQUES

Mr le Maire explique que compte tenu du développement de la commune et des besoins techniques, du développement des espaces verts et des bâtiments communaux, il est aujourd'hui indispensable de créer de nouveaux espaces de gestion, de coordination et de stockage adaptés aux besoins des services techniques.

Monsieur le Maire rappelle que la grange située 3 rue de la Fin et attenante à la mairie permettra, une fois mise aux normes, d'accueillir les bureaux des services techniques, le matériel et l'outillage nécessaires aux actions journalières ainsi que les espaces sécurisés pour entreposer les produits spécifiques.

Les travaux envisagés impliquent que la toiture soit entièrement rénovée et isolée. Des travaux de maçonnerie et de menuiserie devront être réalisés et l'électricité devra être entièrement mise aux normes et adaptée aux besoins.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour la réhabilitation de la grange.

Entendu cet exposé, après étude des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de réfection de la toiture de l'EURL Dauvet Rousseaux pour un montant total de 28 973,45 € HT, soit 34 768,14 € TTC.

ACCEPTE le devis de l'entreprise l'Art du Bois, pour la menuiserie et l'isolation, pour un montant total de 10 557,00 € HT, soit 12 668,40 € TTC.

ACCEPTE le devis de l'entreprise ROTA François, pour la maçonnerie, pour un montant total de 4 571,00 € HT, soit 5 485,20 € TTC.

ACCEPTE le devis de l'entreprise Grignolo, pour la réhabilitation et la création du système électrique/chauffage/ventilation/téléphonique pour un montant total de 24 977,00 € HT, soit 29 972,40€ TTC.

CHARGE Mr le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

TRAVAUX LOCAUX TECHNIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire rappelle que courant décembre 2015, la commune a acquis la grange attenante à la mairie et aux actuels locaux techniques.

Il indique que l'acquisition de l'ensemble de la propriété permettra dans un avenir proche d'agrandir plusieurs structures de la commune.

Monsieur le Maire explique que compte tenu du développement de la commune et des besoins techniques, du développement des espaces verts et des bâtiments communaux, il est aujourd'hui indispensable de créer de nouveaux espaces de gestion, de coordination et de stockage adaptés aux besoins des services techniques.

Il indique que ce nouvel espace dernièrement acquis permettra, une fois mis aux normes, d'accueillir les bureaux des services techniques, le matériel et l'outillage nécessaires aux actions journalières ainsi que les espaces sécurisés pour entreposer les produits spécifiques.

Les travaux envisagés impliquent que la toiture de cette bâtisse soit entièrement rénovée et isolée. Des travaux de maçonnerie et de menuiserie devront être réalisés et l'électricité devra être entièrement mise aux normes et adaptée aux besoins des services techniques.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel de l'aménagement des locaux techniques.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour un montant total de 69 078,45 € HT, soit 82894,14 € TTC.

DECIDE de solliciter les dotations au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de la dotation sollicitée.

CHARGE Mr le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente un état récapitulatif des restes à recouvrer du réseau d'assainissement de la commune.

Il explique que parmi ces impayés figurent des créances de personnes ou de sociétés ayant quittées la commune.

Il propose d'en admettre certaines en non-valeur.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

⇒ GRENIER Jean-Paul : 0,03 €

⇒ NOIROT : 0,70 €

⇒ PASINI : 0,70 €

⇒ ROTH : 0,20 €

CHARGE Mr le Maire de signer tous les documents afférents au dossier.

FLEURISSEMENT : 2^{ème} FLEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le jury Régional de Champagne Ardenne Tourisme a décidé d'attribuer à la commune de Lavau le label « Villes et Villages Fleuris – 2 fleurs ».

Il rappelle qu'une première fleur avait été attribuée à la commune en 2012.

Cette deuxième fleur vient récompenser l'engagement de la commune dans les critères du Label « villes et villages fleuris », ainsi que « son fort investissement dans le développement durable ».

Le jury récompense la réflexion cohérente de la municipalité pour ses projets d'aménagements, ainsi que la cohésion des élus et des services.

Monsieur le Maire tient à souligner le travail mené tout au long de l'année par l'équipe des services techniques pour arriver à ce résultat. Il réitère ses félicitations à chacun.

DEMATERIALIZATION COMPTABILITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est passée tout dernièrement à un système de dématérialisation totale de la comptabilité.

Il explique que ce système implique que plus aucun document papier n'est transmis à la trésorerie de Pont Sainte Marie/Sainte Savine par la commune. Les documents sont scannés et transmis électroniquement.

Cette mise en place impliquera quelques aménagements dans le cadre de l'organisation des prochains évènements communaux (14 juillet, fête du village...) dont notamment la mise en place de régies de recettes.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (ECOLES)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 1^{er} PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) de l'année scolaire 2016/2017 a été organisé le 11 octobre dernier. Ce dernier avait pour thème « une prise d'otage ».

Monsieur le Maire rappelle que le PPMS a pour but de sensibiliser et de préparer les élèves et les enseignants face à une situation de crise.

Monsieur le Maire indique que, dans l'ensemble, l'exercice s'est bien passé et que les règles de confinement ont été respectées.

Monsieur Jacky Corniot, 2^{ème} Adjoint, explique qu'il a procédé le 7 octobre dernier, en présence d'un représentant de la gendarmerie, à une vérification des écoles dans le cadre des risques d'intrusion.

Il indique que des demandes ont été émises par les écoles qui seront étudiées tant du point de vue de leur faisabilité que de leur opportunité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

- *Le Conseil Municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner instruites dans le cadre de la délégation au Maire : propriété située 6 rue des Moissons, cadastrée section AB n°51 d'une surface de 804 m².*
- *Monsieur le Maire présente au conseil Municipal un avis du service des domaines concernant un projet de cession immobilière de Troyes Habitat sur des biens cadastrés parcelle AE n°116.*
Monsieur le Maire indique qu'un avis de principe est demandé à la commune quant au projet de cession immobilière.
Le Conseil Municipal indique que sur le principe, il n'est pas opposé à la cession de la propriété cadastrée AE n°116.
- *Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un article paru dans le Monde Science et Techno du 17 octobre dernier concernant le trésor de Lavau.*
Selon cet article, les objets de la tombe princière bénéficient actuellement d'une vaste analyse scientifique. Ces dernières confirment qu'une mondialisation des échanges et des idées était déjà à l'œuvre dans l'antiquité.
Monsieur le Maire rappelle que la destination des objets découverts est actuellement en pourparler, ces derniers étant, pour partie, propriété de la commune de Lavau.
- *Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'école maternelle fêtera Noël samedi 10 décembre avec les enfants et les parents.*
- *Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'invitation de Monsieur et Madame LARBALETIER à l'inauguration de leur Gîte « le Terrier », situé 8 rue des Terriers, samedi 5 novembre à 10h30.*

- *Monsieur Alexandre Cuisin, Conseiller Municipal, indique qu'un ancien marquage au sol situé sur le parking de la salle socio-culturelle pose problème. Certains se garent sur cet ancien « emplacement » et bloquent la circulation sur le parking.
Monsieur le Maire indique que ce tracé sera recouvert très prochainement.*
- *Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de réponse du Grand Troyes concernant le désenclavement de la zone des Ecrevolles. Ce courrier fait suite à une demande de l'Association des riverains en faveur du désenclavement.
Les représentants du Grand Troyes rappellent que compte tenu du contexte financier actuel, un investissement de plus de 10 M€ dans le projet de désenclavement des Ecrevolles n'est pas envisageable. Ils indiquent néanmoins qu'une étude relative à la desserte de cette zone va être engagée en début d'année 2017.*
- *Monsieur le maire donne lecture au Conseil d'un courrier du CTRT (Comité de Tourisme de la Région Troyenne) qui a disposé de la salle socio-culturelle de Lavau lors de sa dernière assemblée générale, le 14 octobre dernier.
La salle socio-culturelle a été particulièrement appréciée tant pour ses aménagements extérieurs que pour son originalité.
Monsieur Jacky Corniot, 2^{ème} adjoint, informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de cette assemblée, la commune de Lavau a reçu le 2^{ème} prix dans la catégorie Mairie de moins de 2 000 habitants « en reconnaissance de sa précieuse contribution à l'embellissement de la Région ».*
- *Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte-rendu de l'école primaire.
Monsieur le Maire indique que suite aux travaux du parking et du préau, certains aménagements restent encore à être finalisés.
Les cailloux sous le préau doivent être « passés à l'eau » afin d'éliminer les dépôts de saleté et de poussière.
Les petits cailloux le long de la clôture vont également être maintenus grâce à une grille sur la longueur.
Monsieur le Maire accepte également qu'une réunion soit organisée avec les parents d'élèves concernant « l'attitude irresponsable de certains parents » sur le parking de l'école. Néanmoins, il rappelle que le parking a été réhabilité afin d'offrir un espace spécialement dédié aux piétons le long de la clôture de l'école primaire.
Face à l'attitude de certains parents pour lesquels une réunion n'aura aucun impact, une solution radicale peut être d'ors et déjà envisagée : l'interdiction de circuler sur la partie pavée de la rue de la Fin.*
- *Madame Catherine Copitet, 3^{ème} adjointe, informe le conseil d'une demande des parents d'élèves concernant le Préau. Ces derniers souhaitent que le préau soit fermé sur un ou deux côtés. Monsieur le Maire indique que cette option est possible. Un devis sera prochainement demandé.*
- *Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les horaires pour la cérémonie du 11 novembre.*
- *Madame Catherine Copitet, 3^{ème} Adjointe, informe le conseil Municipal que compte tenu de quelques désagréments et irrégularités, elle cherchera un nouveau forain pour la fête du village de 2017.*

- *Monsieur Jacky Corniot informe le Conseil municipal que le bulletin communal sera à distribuer la semaine prochaine.*
- *Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la date de la prochaine réunion: jeudi 1^{er} décembre 2016 à 20h30.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*